



## AVIS PUBLIC

### DÉROGATION MINEURE

AVIS est donné par le soussigné, greffier de la Ville, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 8 mai 2018 à 20 h à l'hôtel de ville au 50, rue Sainte-Thérèse à Delson, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Site visé par la demande : 30, 1<sup>re</sup> Avenue (lot 3 131 783)

Nature et effets de la dérogation mineure :

Cette demande de dérogation mineure concerne un projet de construction résidentielle et vise à :

- Permettre une marge latérale gauche de 1,57 m, alors qu'en vertu du *Règlement de zonage n° 901*, la marge avant minimale est de 1,8 m.

Lors de ladite séance du conseil municipal, tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil avant qu'il ne prenne sa décision relativement à cette demande.

Donné à Delson, ce 20 avril 2018.

Antoine Banville  
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier